

## Président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers de France, Jean Kiffer est à l'origine

Président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers de France, Jean Kiffer est à l'origine de la charte. Il nous explique sa démarche...

Pourquoi une telle charte ?

La nécessité de mettre en place une stratégie nationale s'impose. L'encadrement de la pêche de loisir figurait explicitement dans les objectifs du Grenelle. Pendant trop de temps les gens ont fait n'importe quoi avec la pêche.

Qui est concerné ?

Tous les pratiquants de la pêche loisir en mer : pêcheurs plaisanciers, pêcheurs à la ligne du bord, pêcheurs à pied, même occasionnels.

Qu'est-ce que cela va changer ?

C'est avant tout, une charte morale. Les pêcheurs vont devoir faire une déclaration gratuite et obligatoire qui pourrait se faire par Internet. Avec cette déclaration ils s'engageront à respecter les règles de bonne conduite. Il y a aussi le marquage des

poissons pêchés pour en interdire la revente. La cible principale de cette charte, c'est le braconnage.

Cette charte va-t-elle déboucher sur une loi ?

Pour l'instant, la charte n'a pas valeur de loi mais elle pourrait déboucher très rapidement sur un arrêté d'ici la fin de l'année.

Pourquoi pas un permis ?

On nous a proposé cette éventualité mais nous l'avons refusé. On ne voulait pas imposer une taxe supplémentaire aux gens. La pêche doit rester libre d'accès.

Quid des familles ? Si un enfant pêche un poisson trop petit, y aura-t-il une certaine tolérance ?

Non. C'est tolérance zéro. Ses parents auront une amende. Il faut inculquer le bonne conduite le plus tôt possible.